

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRETE

N° SG 2024-228

Le Maire de Bayeux
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-2,
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit du maire adjoint Monsieur Jean-Marc Delorme,
CONSIDERANT que pour permettre un déménagement qui sera effectué par TREMBLAYE FIDEM déménagement, le 13 avril 2024, 5 impasse Prudhomme, il convient de réglementer la circulation des véhicules,

ARRETE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules à moteurs et engins à deux roues sera interdite le dimanche 13 avril 2024 de 08h00 à 18h00 :

- *Impasse Prudhomme.*

Article 2 – l'entreprise TREMBLAYE FIDEM déménagement sera tenu de fournir, installer et entretenir la pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté, sous le contrôle des services de la Police.

Article 3 – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Bayeux et Monsieur le Commandant la Compagnie de Gendarmerie Départementale de Bayeux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le deux avril deux mil vingt quatre.

Pour le Maire et par délégation
Jean-Marc Delorme
Maire adjoint à la ville de Bayeux

